



Département des Vosges

MAIRIE DE VENTRON

Tél 03 29 24 18 18 – Fax 03 29 24 20 10

E-Mail : mairie-de-ventron@wanadoo.fr

ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE L'ESSENTIEL DE LA RENTRÉE

GUIDE 2017-2018



Guide de la rentrée 2017/2018

Commune de VENTRON

Réalisation : B. VANSON



SOMMAIRE

Édito

La restauration scolaire et le temps repas

Le temps périscolaire - Garderie

Les nouvelles activités périscolaires NAP

Le temps extrascolaire

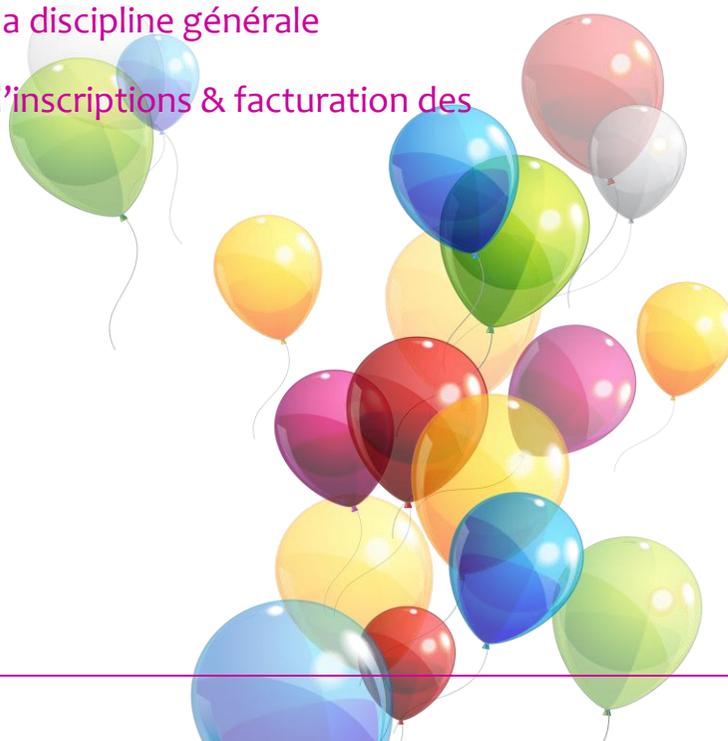
Les accueils de loisirs & le projet éducatif de territoire

La semaine type des écoliers

Le transport & la discipline générale

Les modalités d'inscriptions & facturation des prestations

Numéros utiles



ÉDITO

Chers parents, chers enfants,

La rentrée scolaire est incontestablement un temps fort dans la vie des familles, pour nos enfants et pour vous parents, toujours attentifs au cadre de la vie quotidienne de nos écoles. Ce guide répond à toutes vos interrogations afin d'aborder la rentrée 2017 en toute sérénité.

Dans ce guide, vous trouverez des renseignements pratiques liés à l'éducation ou aux temps périscolaires. Vous y découvrirez l'implication municipale pour favoriser l'accueil et la réussite de votre enfant.

À VENTRON, les enfants, les jeunes, sont notre priorité. Nous consacrons beaucoup de moyens pour être à vos côtés, le plus utile possible à la réussite de chacun d'entre eux. Soyez assurés que les élus(es), les agents de la commune déploient les efforts nécessaires pour assurer aux côtés des enseignants(es), le bon fonctionnement des écoles et des accueils de loisirs péri et extrascolaires au service de l'épanouissement et du développement de nos enfants.

Belle rentrée à toutes et à tous !

Mme Brigitte VANSON

Adjointe déléguée à la Jeunesse et la Vie Scolaire



LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE TEMPS REPAS

Le temps de cantine est un temps extra scolaire et est géré par la commune de VENTRON. Il accueille tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire

C'est un service communal inscrit dans la continuité éducative, ouvert aux familles dans l'intérêt des enfants. L'aménagement de ce temps du midi favorise le calme, s'attache à la sociabilité de l'enfant et privilégie la détente pendant le moment du repas. Tous les jours, des repas équilibrés sont préparés et livrés en liaison chaude par le Collège de Cornimont.

Les menus hebdomadaires sont affichés à l'extérieur de l'école.



REPAS & PAUSE MÉRIDienne

Lors de cette pause dans leur journée de classe, les enfants sont encadrés par du personnel municipal, animatrices, A.T.S.E.M agents d'entretien. Avant ou après le repas, des ateliers éducatifs ou animations ludiques peuvent être proposés aux enfants

PAIEMENT

Les parents reçoivent une facture mensuelle correspondant au nombre de repas pris par l'enfant ou ayant fait l'objet d'une réservation. En cas de fermeture de l'école en raison d'événements indépendants de la volonté des parents, le repas non consommé sera pris en compte le mois suivant. Les absences justifiées par certificat médical au-delà de trois jours feront l'objet d'un avoir sur le mois suivant, sauf pour le mois de juin. Le certificat médical doit être apporté dans les 3 jours ouvrables suivant la visite chez le médecin.

TARIFS DES REPAS

4,60 € si le QF est supérieur ou égal à 650

4,50 € si le QF est inférieur à 650

HORAIRE D'OUVERTURE

Tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 12h à 13h20





LE TEMPS PÉRISCOLAIRE GARDERIE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les accueils périscolaires sont des structures municipales déclarées et agréées par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, UN ÉTAT D'ESPRIT

Il ne s'agit pas d'une simple garderie mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'épanouissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire. Pour l'enfant c'est un lieu de détente de découvertes d'activités physiques et de loisirs où il pourra choisir les animations qui l'intéressent (dessin jeux lecture...). Sous la responsabilité d'une équipe de professionnels qualifiés.



DES ANIMATIONS TOUTES L'ANNÉE

Pour répondre au Projet Éducatif local de la commune, l'équipe met en place un Projet pédagogique qui comprend : Des activités quotidiennes proposées et non imposées. Un lien pédagogique est assuré entre les différentes structures d'accueil de loisirs pour permettre une meilleure prise en charge des enfants au quotidien. Ces activités s'inscrivent en complément de l'école. Il s'agit de temps de loisirs et de pause pour les enfants, organisés dans l'enceinte de l'école, dans des espaces dédiés, ou mutualisés.

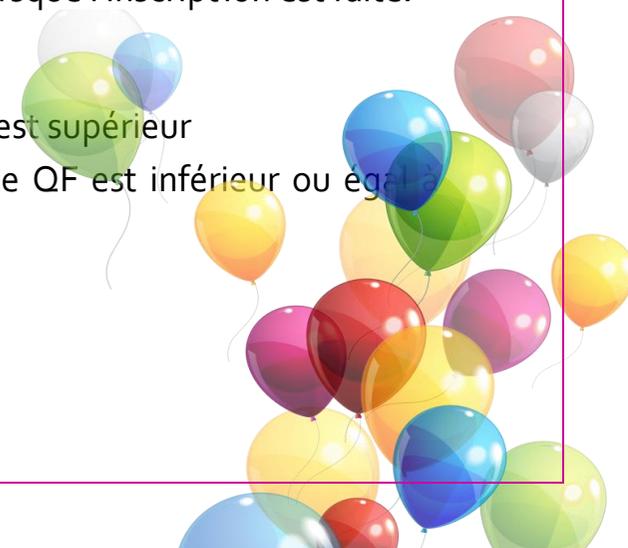
FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

Elle a lieu tous les jours de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 15 à 8 h 20 et de 15 h 30 à 18 h 30. L'inscription se fait lors des permanences de la garderie sur le planning de présence à l'entrée du local. L'accès à la garderie n'est autorisé que lorsque l'inscription est faite.

TARIFS DE GARDERIE :

0.70 € la demi-heure si le QF est supérieur

Ou 0.60 € la demi-heure si le QF est inférieur ou égal à 650.





LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES NAP

À travers les NAP, la mairie propose des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité et à renforcer leur plaisir d'apprendre.

ATELIERS « NAP » C'EST QUOI ?

Les enfants pratiquent des activités diversifiées à vocation éducative, organisées sous forme d'ateliers découverte (sportifs, culturels, artistiques, scientifiques...). Ils sont pris en charge par des associations, intervenants spécialisés. Les activités ont lieu au sein de l'école mais peuvent également se dérouler dans des espaces tels que, terrains de jeux ou dans des salles municipales.



C'EST COMMENT ?

Ces ateliers sont mis en place par période, de vacances à vacances. Lorsqu'un enfant s'inscrit à un atelier NAP, il doit y participer régulièrement. Les enfants ne peuvent pas être repris avant la fin de l'atelier à 17h. Après les NAP, vous pouvez récupérer votre enfant à l'école ou le laisser à l'accueil périscolaire du soir jusqu'à 18h30.

C'EST QUAND ?

Ils se déroulent dans les locaux de l'école, de 15h30 à 17h, deux jours par semaine le mardi et le vendredi. Ces ateliers se tiennent en parallèle de l'accueil périscolaire.

TARIFS À LA SEMAINE : 2,00 € si QF inférieur ou égal à 650 ou 2,10 € si QF supérieur

TARIFS À LA SÉANCE : 1,10 € QF inférieur ou égal à 650 ou 1,20 € si QF supérieur





LES ACCUEILS DE LOISIRS PETITES VACANCES

Les accueils de loisirs sont organisés dans les structures permanentes de la Mairie. Ils sont ouverts de 8 h à 18 h. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8 h et 9 h et repris par les parents entre 17 h et 18 h.

Les accueils de loisirs permettent aux enfants de pratiquer de nombreuses activités éducatives et de loisirs pendant leur temps libre, la diversité des ateliers proposés (éveil éducatif, artistique, scientifique, créatif et sportif) aide à grandir et à s'épanouir tout en respectant le rythme et les envies de chacun. Lieux de détente et de découvertes, ces accueils sont le point départ de projets individuels et collectifs. À imaginer et à mettre en place avec l'équipe d'animation.

Elle permet de prévoir le nombre d'animateurs et de programmer plus efficacement les activités.

LES RÉSERVATIONS FONCTIONNENT PAR PÉRIODES RÉPARTIES COMME SUIV

Vacances d'hiver - Vacances de printemps - Vacances d'été - Vacances d'automne de 8 heures à 18 heures.

Fermeture du centre pour les vacances de Noël. Les inscriptions seront faites au plus tard le jeudi matin qui précède la semaine de fréquentation. Vous pourrez consulter le programme détaillé des activités sur le site Internet : **ventron.fr**

Des bulletins d'information (activités proposées...) et d'inscription seront fournis aux enfants.

TARIFS DEMI - JOURNÉE

Demi-journée 6,80 € si QF inférieur ou égal à 650

6,90 € si QF supérieur à 650

TARIFS JOURNÉE

Journée 13,50 € si QF inférieur ou égal à 650

14,50 € si QF supérieur à 650

TARIF PRÉFÉRENTIEL FORFAIT SEMAINE

50,00 €





POUR LES MERCREDIS LIAISON ENTRE L'ÉCOLE LE TEMPS DE MIDI ?

Le mercredi midi, le temps scolaire s'achève à 12 h, les enfants ont la possibilité d'être accueillis pour le temps du midi au restaurant scolaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Prise en charge des enfants par les parents sur le site de chaque école à 12 h

OU

Prise en charge des enfants par les animateurs dans chaque école à 12 h



LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

« Une démarche innovante pour la réussite éducative de tous » La loi sur la réforme des rythmes scolaires a conduit la commune de VENTRON à initier une démarche de Co-construction d'un Projet Éducatif de Territoire pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

L'objectif : Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.



LA SEMAINE TYPE DES ÉCOLIERS



NOS ÉCOLES

École maternelle : 1 classe

École primaire : 2 classes

Directeur M. GRISWARD



Adresse : 5, place de la Mairie 88310 VENTRON

Classe de cycle I : 8 PS, 10 MS et 8 GS soit 26 élèves

Classe de CP, CE₁, CE₂ : 6 CP, 8 CE₁ et 6 CE₂ soit 20 élèves

Classe de CM₁, CM₂ : 9 CM₁ et 5 CM₂ soit 14 élèves

LE PERSONNEL SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Une équipe dédiée au bien-être de vos enfants

L'équipe est composée :

Hélène GONKEL : Directrice. D.E. Educatrice de Jeunes Enfants, BAFD

Mélanie DAVID : Animatrice périscolaire. BAFA

Nadine MUNSCH : ATSEM. CAP Petite Enfance

Annie MOUGEL : ATSEM. CAP Petite Enfance. BAFA

Sylvie TISSERANT : Agent Technique. BAFA

	7h15	8h30	9h	11h45	12h	13h30	14h30	15h30	16h	16h30	17h	18h30
LUNDI	GARDERIE	ENSEIGNEMENT		PAUSE MERIDIENNE		ENSEIGNEMENT		APC* élém	APC* mat	GARDERIE		
MARDI	GARDERIE	ENSEIGNEMENT		PAUSE MERIDIENNE		ENSEIGNEMENT		NAP**		GARDERIE		
MERCREDI	GARDERIE		ENSEIGNEMENT									
JEUDI	GARDERIE	ENSEIGNEMENT		PAUSE MERIDIENNE		ENSEIGNEMENT		APC* mat	GARDERIE			
VENDREDI	GARDERIE	ENSEIGNEMENT		PAUSE MERIDIENNE		ENSEIGNEMENT		NAP**		GARDERIE		

* APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

** NAP : Nouvelles Activités Périscolaires





TRANSPORT SCOLAIRE

L'organisation des transports scolaires relève de la Région Grand Est depuis le 1^{er} janvier 2017. Le **Pôle Transports** de l'Agence territoriale Epinal est chargé de mettre en œuvre cette compétence sur l'ensemble du **département des Vosges**.

Le transport est assuré aux élèves habitant dans les écarts, le matin et le retour du soir (pas de transport à midi sauf le mercredi midi).

LES TARIFS

160€ par enfant gratuité pour le 2^{ème} et 3^{ème} enfant, tarif annuel et non réductible quel que soit le nombre de montées et descentes de l'enfant.

Paiement par chèque ou numéraire – début période au secrétariat de la Mairie.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

Nous vous rappelons que l'acceptation de votre enfant au service d'accueil en général est subordonnée au respect des autres enfants (petits et grands), du personnel, des lieux et du matériel utilisé, ainsi qu'à la sécurité de tous. Pour le bien de chacun, les enfants devront observer une certaine discipline de groupe. Pour une question de sécurité et de responsabilité, tous les jeux personnels sont strictement interdits, (portables, consoles, rollers etc....) durant les heures d'accueil. En cas de non-respect du règlement, les parents seront convoqués à la mairie pour envisager les sanctions éventuelles.

LE CALENDRIER DES VACANCES 2017-2018

(De la zone B dont dépend l'académie de Nancy - Metz)

Rentrée scolaire le lundi 4 septembre 2017

Vacances de la Toussaint 2017 : samedi 21 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017

Vacances de Noël 2017 : samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018

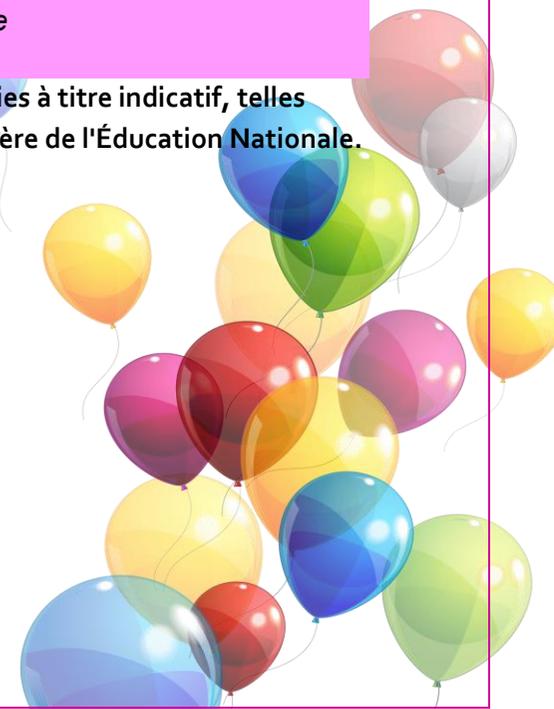
Vacances d'hiver 2018 : samedi 24 février 2018 au lundi 12 mars 2018

Vacances de pâques 2018 : samedi 21 avril 2018 au lundi 7 mai 2018

Vacances d'été : samedi 7 juillet 2018

Source : Ministère de l'éducation nationale

Les dates des congés scolaires sont fournies à titre indicatif, telles qu'elles sont communiquées par le ministère de l'Éducation Nationale.





MODALITÉS DES INSCRIPTIONS

Avant d'effectuer une réservation, les familles doivent au préalable avoir rempli un dossier d'inscription et fourni les pièces nécessaires (vaccins, attestation d'assurance, justificatifs liés à la situation professionnelle...). Celui-ci est valable durant toute l'année scolaire. Il est disponible auprès du référent périscolaire de l'école, l'inscription est téléchargeable sur le site de la commune ventron.fr. Pour chacune des périodes, et à une date qui est fixée en amont, les familles qui ont un besoin en accueil de loisirs déposent auprès du référent périscolaire de l'école leur fiche de souhaits de réservation.

Facturation des prestations : la facture sera établie au nom et adresse du responsable de l'enfant ayant signé le récépissé du règlement. Elle intervient mensuellement en début du mois suivant regroupant toutes les prestations (restaurant scolaire, accueils périscolaires, y compris l'accueil de loisirs des vacances) selon les inscriptions enregistrées.

Les tarifs : les tarifs garderie, cantine, accueil de Loisirs, NAP et transport sont fixés par le conseil municipal et révisables chaque année lors du vote des budgets. Les bons CAF et tickets CESU sont acceptés uniquement pour le règlement des garderies ou accueil de loisirs.

Modalités de calcul du quotient familial : les grilles tarifaires vous permettent de connaître le tarif qui vous sera appliqué en fonction du choix du forfait d'inscription, de votre situation et/ou de votre quotient familial. Pour les services de garderie et d'accueil de par la CAF tous les ans au 1^{er} janvier, il est mentionné sur les documents que la CAF transmet aux familles, les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial tel que défini par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Ce quotient est réactualisé par la CAF tous les ans au 1^{er} janvier, il est mentionné sur les documents que la CAF transmet aux familles. Calcul du QF : Revenu net imposable / nombre de parts fiscales du foyer



Mairie : 03 29 24 18 18

École : 03 29 24 18 48

Garderie : 03 29 24 17 17

Cantine : 03 29 23 77 14

Agence Postale : 03 29 23 25 52

Collège de Cornimont : 03 29 24 11 44

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : 08 10 25 88 10

Agence Postale

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de

9 h à 12 h et de 14 h à 14 h 45

Samedi de 9 h à 11 h 30

Fermée le mercredi

